

## 1. Statut

AvenirFormation est un centre de formation continue rattaché aux Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). AvenirFormation organise des cours destinés à l'ensemble de la population de la région. Ces cours relèvent des différents domaines d'activité professionnelle que l'on rencontre dans l'arc jurassien. En principe, les cours proposés par AvenirFormation ont un lien avec le monde professionnel, son intégration ou sa réinsertion. AvenirFormation peut proposer des cours qui ne sont pas en rapport avec le monde professionnel si la demande ou les besoins de la population ne sont pas satisfaits.

Il opère sur un marché ouvert occupé à la fois par des institutions publiques, des entreprises privées et des organisations à but non lucratif.

## 2. Buts

AvenirFormation s'est vu attribuer principalement les missions suivantes :

- Développer la formation continue en offrant et en faisant la promotion de cours de perfectionnement professionnel de qualité sur le territoire du canton du Jura en priorité, de l'Arc jurassien en général.
- Renforcer dans la population de la région l'intérêt croissant pour la formation continue. Faire de celle-ci un réflexe durable pour tous les acteurs de l'économie jurassienne.
- Encourager le plus possible l'obtention de titres reconnus, de validation officielle de compétences. En d'autres termes, encourager le suivi de cours de niveau supérieur et le passage d'examens officiels.
- Améliorer la coordination entre les différentes institutions qui proposent des cours sur le marché. Collaborer activement avec ces institutions ou associations.
- Soutenir et favoriser l'ouverture de cours utiles au tissu économique régional. En l'absence d'autres offres équivalentes sur le marché, et si besoin est, AvenirFormation peut pratiquer une politique de prix attractive pour encourager l'ouverture de ces cours.
- Pratiquer, pour tous les cours qui sont offerts par d'autres prestataires, une politique de prix adaptée au marché.
- Veiller à ce que l'offre de formation continue réponde à la demande, en particulier dans les domaines porteurs d'avenir.

## 3. Méthodes et moyens

Pour atteindre ces objectifs, toutes les personnes qui sont actives dans le cadre de l'organisation, de la gestion ou de l'animation des cours d'AvenirFormation s'engagent à :

- Informer de façon complète et objective l'ensemble du public concerné.
- Orienter ou réorienter de façon correcte les personnes qui désirent s'inscrire à un cours.
- Communiquer de façon précise les objectifs généraux du cours et les objectifs particuliers de chaque leçon ou groupe de leçons.
- Donner accès à des supports de cours ou autres moyens didactiques adéquats pour atteindre les objectifs prévus.
- Utiliser des méthodes adaptées et donner aux participants une large place pour s'exprimer.
- Favoriser le dialogue et être à l'écoute des participants.
- Appliquer systématiquement la grille d'évaluation retenue pour le cours, en faire la synthèse et mettre en place les éventuels correctifs nécessaires.

## 4. Ressources

AvenirFormation utilise en priorité les ressources humaines (compétences, savoir-faire) et logistiques (bâtiments, salles) des divisions du CEJEF avec lesquelles il agit en étroite collaboration pour optimiser le niveau et l'utilisation de ces ressources. Ces ressources sont imputées à AvenirFormation par les divisions à leur coût réel.

Les cours proposés sur le marché ouvert de la formation continue sont autofinancés. Les mandats particuliers ou déficitaires, confiés par l'Etat dans un but d'utilité publique, bénéficient d'un financement spécifique par l'Etat. Il en va de même pour les autres collectivités à but non lucratif.

La présente charte est remise à tous les collaborateurs d'AvenirFormation, qui s'engagent à la respecter et à promouvoir son application.

Pour AvenirFormation

Thierry Bregnard

Directeur général du CEJEF

Christophe Cattin

Secrétaire général